

PRÉFECTURE DES LANDES

Cabinet du Préfet

Mont-de-Marsan, le

28 NOV. 2011

Service Interministériel de Défense  
et de Protection Civile  
Dossier suivi par Mme N. Bourgeois  
Poste tél. n° 05.58.06.58.20

661

Le Préfet des Landes

à

Mesdames et Messieurs les Maires  
du département des Landes

En communication à Monsieur le Sous Préfet de DAX

**OBJET.** : procédure en cas de découverte de munitions  
**PJ** : une

Au titre de sa mission de dépollution, le service de déminage de Saint Martin de Seignanx intervient, à la demande de la préfecture, pour l'enlèvement et l'élimination de munitions anciennes.

Dans la mesure où ces munitions ont bien été identifiées, et **qu'elles ne sont pas manipulées**, elles ne présentent pas, dans la majorité des cas, un caractère de danger immédiat. Elles sont enlevées lors de tournées régulièrement organisées par le chef de centre.

Je constate cependant qu'au cours de ces deux dernières années, des stocks importants de munitions ont été détruits dans les Landes par ce service : 134 obus sur la commune de Soustons, 185 bombes (représentant 40 tonnes) sur la commune d'Arengosse, détruites sur le champ de tir de Captieux.

Aussi, il me semble utile de vous rappeler la procédure à suivre en cas de découverte d'obus et munitions :

Prévenir le service interministériel de défense et de protection civiles de la Préfecture au 05.58.06.58.61 ou au 05.58.06.58.06 en précisant :

- le lieu de découverte,
- le nom et le numéro de téléphone de la personne à contacter sur place
- et dans la mesure du possible, fournir quelques renseignements sur l'engin (taille, état général, etc ...)

Afin de vous permettre de sensibiliser vos administrés sur la nécessité d'avertir vos services ou ceux du commissariat de police ou de la gendarmerie, vous trouverez ci-jointe une note d'information réalisée par le service de déminage. Je vous invite à l'afficher dans les lieux habituels d'affichage de votre commune et vous informe qu'elle sera mise en ligne sur le site Internet des services de l'Etat dans les Landes (<http://www.landes.gouv.fr/>).

Je vous remercie par avance des mesures que vous prendrez pour informer vos administrés et les sensibiliser sur les réflexes à adopter en cas de découvertes de munitions.

Le Préfet,



Alain ZABULON